

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2022-052
ANNULE ET REMPLACE la Décision n°2022-027

Objet : Assainissement - diagnostic et schéma directeur d'assainissement - demande de subvention Agence de l'eau

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

DECIDE

Article 1 : d'adopter l'opération de diagnostic et de schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Rougemont-le-Château, pour un montant d'opération prévisionnel de 94 261 € HT,

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics		Montant de la dépense	Pourcentage	Montant de l'aide
Agence de l'eau	sollicité	94 261 €HT	50%	47 130,50 €
Total des financements			50%	47 130,50 €
Part CCVS			50%	47 130,50 €

Article 3 : de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau, pour un montant de 47 130,50 € HT,

Article 4 : de signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération,

Article 5 : de préciser que ces études se dérouleront sur une période courant de septembre 2022 à août 2024,

Article 6 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Etueffont

Visa préfectoral

Etueffont, le 26 septembre 2022,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

